

# Les frais du contrat de capitalisation Ebène Capitalisation – Gestion Private Banking\*

Mise à jour : 01/04/2023

Montant minimal de versement initial : 150 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : NA

## FRAIS ANNUELS

### A) Frais de gestion du contrat

Frais des supports

- Fonds en euros (support Sécurité en Euros)
  - 0,84% maximum par an
- Supports en unités de compte
  - 0,84% maximum par an

Gestions pilotées ou standardisées

- Gestion sous Mandat Plurielle PB : commissions prélevées par la banque  
Capital constitué inférieur à 150 000 € :
  - 0,70% TTC supplémentaires pour les profils « 0-30 » et « Amplitude »
  - 0,80% TTC supplémentaire pour le profil « 30-70 »
  - 0,90% TTC supplémentaire pour les profils « 70-90 » et « 90-100 »
- Capital constitué à partir de 150 000 € :
  - 0,60% TTC supplémentaires pour les profils « 0-30 » et « Amplitude »
  - 0,70% TTC supplémentaire pour le profil « 30-70 »
  - 0,80% TTC supplémentaire pour les profils « 70-90 » et « 90-100 »

### B) Frais de gestion des unités de compte prélevé par les gestionnaires d'actifs

#### 1/ Gestion libre en gestion Private Banking – moyenne par type de support

Fonds actions** (moyenne)	2,06 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	1,03 %
Fonds obligations (moyenne)	1,32 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,61 %
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,87 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,23 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,51 %
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,61 %

#### 2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée – moyenne par univers d'investissement

Gestions pilotées ou standardisées

- Gestion sous Mandat Plurielle 1,70 %  
*Dont taux de rétrocessions de commissions\*\*\** 0,77 %

### C) Autres frais annuels

*frais forfaitaires*

NA

*frais proportionnels*

NA

## FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement

- **2,5% maximum**

Frais de changement de modes de gestion

0%

Frais d'arbitrage

Gestion libre

- proportionnels ou forfaitaires
  - **0,25%** dans la limite de 50€ s'il s'agit d'un arbitrage en sortie du support Sécurité en Euros ou en unité de compte et du support Sécurité en Euros,
  - **0,75%** s'il s'agit d'un arbitrage à destination du support Sécurité en Euros ou d'unités de compte et du support Sécurité en Euros,
  - **0,5%** dans la limite de 75€ pour un arbitrage entre supports en unités de compte
  - **0,5%** supplémentaire pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI
- Arbitrages dans le cadre de Programmes d'arbitrage
  - **0,5 %** des sommes arbitrées, avec dans la limite de 75€ pour le programme Sécurisation des gains
  - **Gratuit** pour les programmes Dynamisation du rendement et Investissement progressif
- Nombre d'arbitrages gratuits par an 0

Arbitrages en Gestion sous Mandat Plurielle PB :

- **Gratuits** pour les arbitrages réalisés dans le cadre du mandat

Frais de transfert sortant vers un autre produit

0%

Frais sur les versements de rente\*\*\*\*\*

1,50%

Frais de rachat

0%

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.

\*\*\*\*\*=Le taux de frais de gestion du fonds en euros de 0,48 % continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.